ᒪᓕᒐᓕᕆᓂᕐᒧᑦ ᑮᓇᐅᔭᓂᒃ ᑐᒃᓯᕋᕐᕕᒃᓴᖅ ᓄᓇᕘᒥ
NUNAVUMI MALIGALIUQTIT
NUNAVUT LAW FOUNDATION
LA FONDATION DU DROIT DU NUNAVUT

Conseil d’administration de la Fondation du droit du Nunavut

Dominique Nouvet

La Fondation du droit du Nunavut est heureuse d’accueillir sa **nouvelle dirigeante, Dominique Nouvet**, qui a entamé son mandat de deux ans le 19 décembre 2025.

Dominique Nouvet est une spécialiste indépendante en droit autochtone basée à Victoria, en Colombie-Britannique, qui exerce au Nunavut depuis 2018 et est membre du Barreau de la Colombie-Britannique depuis 2002.

Dominique représente les gouvernements et les organisations autochtones, en mettant l’accent sur les négociations et la collaboration avec la Couronne et l’industrie, ainsi que sur la mise en œuvre des traités modernes. Elle a également participé à diverses interventions devant la Cour suprême du Canada et a fait partie de l’équipe juridique représentant la nation Tŝilhqot’in devant la Cour suprême du Canada, qui a abouti à la première déclaration de titre autochtone au Canada : 2014 SCC 44. Alors qu’elle travaillait chez Woodward & Company, Dominique a rédigé une nouvelle section pour le manuel juridique à feuilles mobiles sur le *droit autochtone*, traitant du devoir de consultation et d’accommodement. Dominique s’engage à fournir des services aux clients autochtones à des tarifs inférieurs à ceux du marché.

Dominique a fréquenté le Lester B. Pearson College of the Pacific grâce à une bourse d’études complète, a obtenu un baccalauréat en économie à l’Université McGill, puis un baccalauréat en droit à l’Université de Toronto. Elle a été assistante juridique auprès du juge Ian C. Binnie entre 2000 et 2001 à la Cour suprême du Canada.

Pour en savoir plus sur nos dirigeants actuels et la présidente, consultez la page https://www.nunavutlawfoundation.ca/law-foundation-board-of-directors/.